

Escomptes aux nouveaux membres

Un éditeur qui n'a pas été membre de l'ANEL au cours des cinq dernières années et dont les ventes brutes annuelles sont de 100 000 \$ et moins, a droit à un escompte de 50% du montant de la cotisation annuelle la première année. Cette offre est applicable une seule fois à un tel membership.

Un éditeur qui n'a pas été membre de l'ANEL au cours des cinq dernières années et dont les ventes brutes annuelles sont entre 100 001 \$ et 250 000 \$, a droit à un escompte de 35% du montant de la cotisation annuelle la première année. Cette offre est applicable une seule fois à un tel membership.

Signature et paiement

Je confirme l'adhésion de

à l'ANEL et à son code d'éthique pour l'année 2017-2018

Je certifie que le montant indiqué ci-dessus représente fidèlement les ventes brutes annuelles (le montant des ventes brutes annuelles ne comprend pas les subventions) de notre maison d'édition selon nos plus récents états financiers.

Nom du responsable (en caractères d'imprimerie):

Signature : _____ Date :

Je désire recevoir une facture.

Merci d'imprimer ce formulaire et de le retourner avec votre chèque, émis à l'ordre de l'Association nationale des éditeurs de livres, et d'envoyer le tout à Hélène Létourneau, responsable des services aux membres.

(numéro de TPS : R 131432825; numéro de TVQ : 1012039669)